

Décret n° 2021-324 du 6 juillet 2021  
portant rectificatif du décret n° 2021-301 du 15 mai 2021  
portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 susvisé est rectifié, en ce qui concerne les noms et prénoms de certains membres du Gouvernement, ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

- ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation :  
**M. Alphonse Claude NSILOU ;**
- ministre des finances, du budget et du portefeuille public :  
**M. Roger Rigobert ANDELY ;**
- ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement :  
**M. Thierry Lezin MOUNGALLA ;**
- ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale :  
**Mme Ghislaine Ingrid EBOUKA BABAKAS ;**

- ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :  
M. Josué Rodrigues NGOUONIMBA ;
- ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :  
M. Nicéphore Antoine Thomas FILLA SAINT EUDES ;
- ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique :  
Mme Edith Delphine EMMANUEL née ADOUKI ;
- ministre de l'enseignement technique et professionnel :  
M. Ghislain Thierry MAGUessa EBOME ;
- ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire :  
Mme Irène Marie Cécile MBOUKOU KIMBATSA née GOMA ;
- ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat :  
M. Joseph Luc OKIO.

Lire :

- ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation :  
M. Alphonse Claude N'SILOU ;
- ministre des finances, du budget et du portefeuille public :  
M. Rigobert Roger ANDELY ;
- ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement :  
M. Thierry Lézin MOUNGALLA ;
- ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale :  
Mme Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS ;
- ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :  
M. Josué Rodrigues NGOUONIMBA ;
- ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :  
M. Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES ;
- ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique :  
Mme EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith ;

- ministre de l'enseignement technique et professionnel :  
M. Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ ;
- ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire :  
Mme Irène Marie-Cécile MBOUKOU-KIMBATSA.
- ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat :  
M. Luc Joseph OKIO.

Le reste sans changement.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2021-324

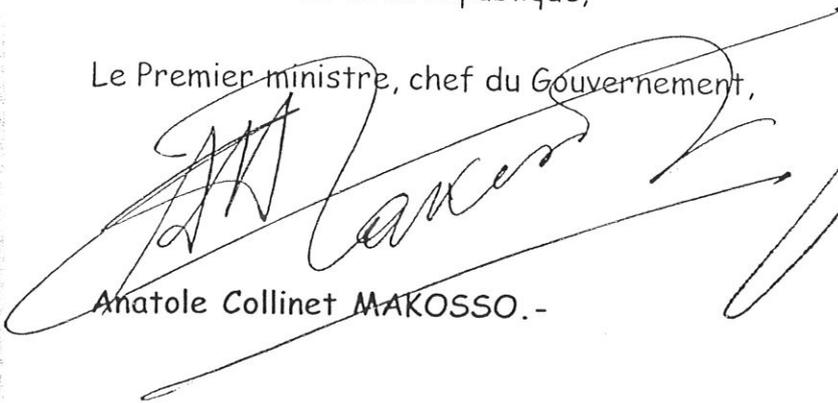
Fait à Brazzaville, le 6 juillet 2021



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,



Anatole Collinet MAKOSSO.-